



Délai de remise attestation employeur

Par **guil**, le **01/10/2014 à 18:04**

Bonjour,rnrnJ'ai déjà posté sur ce forum suite à la lenteur de mon employeur (le rectorat) pour me remettre une attestation employeur.rnrnJ'ai lu sur de nombreux sites que les juges considéraient que 15 jours constituaient un délai raisonnable, mais je ne trouve aucune jurisprudence. rnrnPeut-on m'indiquer une décision ou un arrêt d'une juridiction administrative qui évoque ce délai raisonnable de 15 jours?rnrnMerci beaucoupprnrnGuillaume

Par **moisse**, le **01/10/2014 à 18:13**

Bonjour,rnVous n'en trouverez pas.rnL'usage auquel vous faites référence fait état "de la date habituelle de la paie".rnEn effet les arrêtés de compte nécessitent l'établissement d'un bulletin de salaire, et de nombreuses entreprises comme institutions ne sont plus en mesure d'élaborer un bulletin solitaire et d'établir un solde de tout compte.